



Relevé de décisions du CEVU

6 juillet 2012

Le CEVU

Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

Vu les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

Après en avoir délibéré, décide :

0. Informations du Président

- Désignation des Vice-présidents Délégués (VPD) en CA du 3 juillet 2012 : Hélène Ricaud-Droisy pour la commission FOI, et Christian Mange pour la commission Vie universitaire et Culture.
- « Procédure Stage étudiants – Que faire en cas d'incident grave ou accident en période de fermeture ? »

La DOSI a réfléchi à une procédure permettant de répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les stagiaires à l'étranger ou lorsque notre établissement est fermé. La procédure sera transmise aux composantes dans les meilleurs délais.

- Point sur le Parrainage 2012

Christian Mange explique que la procédure mise en place à la rentrée 2011-2012 est reconduite. La nouveauté pour la rentrée prochaine consiste à inscrire les entrants par les « parrains » en salle A2 du 4 au 14 septembre 2012. La formation des « parrains » se déroulera le 3 septembre 2012.

1. Vie Étudiante

- Principe de l'assiduité des étudiants boursiers

Le Vice-président du CEVU rappelle le principe de l'assiduité des étudiants boursiers. Il informe que la proportion d'étudiants boursiers sans justification d'absence aux examens à l'UT2 est de 3,5 % cette année contre 31 % en 2011.

Le principe d'assiduité des étudiants boursiers découle de la « *circulaire n° 2011-0013 du 28-6-2011 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2011-2012.* (...) »

Principe

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou



CEVU du 06/07/2012

dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. De même, dans le cadre d'un enseignement à distance, l'étudiant doit être inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus. En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens et concours correspondant à ses études.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours et à la présence aux examens sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du Crous les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. »

Nathalie Lefèvre indique que le dispositif mis en place cette année à l'UT2 l'est à titre expérimental. Il fait l'objet d'un rappel de leurs obligations aux étudiants boursiers (information sur le site de l'université, affichage dans les composantes, renseignements auprès des responsables des affaires sociales des UFR). L'UTM demande aux étudiants boursiers de se présenter à une UE au moins. Sont écartés du dispositif les étudiants ERASMUS, ceux qui se sont réorientés en janvier, les étudiants qui ont demandé leur transfert, les étudiants en situation de handicap. Les étudiants qui restent sur la liste principale reçoivent un courrier de l'établissement leur demandant de communiquer les pièces justifiant leur absence à la totalité des examens. Les justificatifs d'absence sont initiés par les cas de force majeure signalés dans la Charte du contrôle des connaissances, cependant le périmètre des cas médicaux pris en compte est étendu à l'ensemble des maladies. Le CROUS relaie également l'information auprès des boursiers. Le reversement s'est effectué sur les mois de janvier, février, mars uniquement. Les justificatifs ont pu être produits pratiquement toute l'année auprès de l'établissement, du CROUS et de la Trésorerie Générale.

Les conseillers souhaitent que soient mieux identifiés les cas dramatiques (étudiants précaires, malades, mal orientés) afin d'éviter la suspension du droit à bourse.

- Vote sur le principe de l'adhésion de l'Université de Toulouse-II Le Mirail à la Conférence des Étudiants Vice-présidents d'Université (CEVPU)

L'adhésion à la CEVPU est nécessaire afin que les Vice-présidents étudiants puissent participer aux rencontres nationales qui ont lieu trois fois par an. La prochaine rencontre nationale se déroulera du 5 au 8 juillet 2012 à Bordeaux. L'adhésion à la CEVPU doit être validée en CA en septembre.

« Le CEVU approuve-t-il le principe de l'adhésion de l'Université de Toulouse-II Le Mirail à la Conférence des Étudiants Vice-présidents d'Université (CEVPU) ? »

Votants : 28
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **28**

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le principe de l'adhésion de l'Université de Toulouse-II Le Mirail à la Conférence des Étudiants Vice-présidents d'Université (CEVPU).

- Charte Université/Handicap 2012

Enrique Fraga, chargé de mission Handicap présente la Charte.

La Charte Université/Handicap 2012 fait suite à la Charte de 2007 qui a permis de mettre en place dans les universités une structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés. La Charte Université/Handicap 2012 élargit la politique de l'université en matière de handicap aux personnels, la formation et la recherche. La nouvelle Charte induit une Charte plus globale au sein de notre établissement, mais aussi de réviser la Charte du contrôle des connaissances dans le sens de la demande forte d'accompagner les étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle.

2. CEVU

- Validation du compte rendu du CEVU du 22 juin 2012

« Le CEVU approuve-t-il le compte rendu du CEVU du 22 juin 2012 ? »

Votants : 30
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **30**

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le compte rendu du CEVU du 22 juin 2012.

- UNITI : propositions de révision

Rappel du courriel du Vice-président du CEVU en date du 3 juillet 2012 aux conseillers du CEVU :

« Ce travail de réflexion en CEVU ne remplacera pas celui des « groupes de travail internes » à l'UTM qui se tiendront à la rentrée (journée banalisée à l'UTM prévue fin août).

Cependant, nous sommes amenés à émettre un premier train de réflexions sur certains sujets dès maintenant car le calendrier proposé par le CCS (Comité de Concertation de



CEVU du 06/07/2012

Site) du PRES est très serré. Il prévoit les premières rencontres pour l'organisation de la concertation interétablissements dès le 9 juillet.

La réflexion que nous mènerons au sein du CEVU sur UNITY le 6 juillet n'est donc qu'un début du cycle des « groupes de travail » sur la question de la révision de l'IDEX-UNITY. Il s'agira de se concentrer sur la question de « la gouvernance de l'Université de Toulouse et de l'IDEX », qui est une des deux questions retenues par le CCS (avec celle des « programmes financés par l'IDEX »).

Afin de faire le point sur l'existant quant aux éléments de base de notre réflexion sur cette question, je vous propose, d'ici vendredi 6 juillet, de consulter les textes concernant l'UNITY sur notre site de l'UTM (rubrique « Université de Toulouse : où en sommes-nous ? », en bleu sur la colonne de droite, en première page, suivre les propositions pour accéder aux textes).

Notre réflexion du 6 juillet servira donc à énoncer une première série de critiques (positives ou négatives) et une base pour des propositions possibles relatives à la révision de l'IDEX-UNITY. »

Patrice Bouysières informe les conseillers que la réunion prévue le 9 juillet préparera les Assises du mois d'octobre.

Les conseillers du CEVU se déclarent favorables à l'excellence visée par le projet IDEX-UNITY mais celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la spécificité de nos formations et des aspects de service public des universités. La compétitivité à la manière anglo-saxonne que soutient le projet IDEX-UNITY n'est pas notre modèle. La question est posée de savoir quelle sera la destination des subventions promises. La majorité des personnels et des étudiants se disent contre le projet de grand établissement tel qu'il a été pensé et mis en œuvre jusque-là. Le Sénat académique n'est pas un organe décisionnel démocratique. Il est suggéré de s'acheminer vers un modèle fédéraliste représentant chaque université et dans lequel chaque université décide une dévolution précise à l'Université de Toulouse, dévolution qui peut-être spécifique par établissement d'enseignement supérieur composant l'UT. Le travail mené en interne dans les universités doit faire l'objet d'un retour auprès des groupes de travail interétablissements d'ici le 14 septembre. Le CA de l'UT2 du 3 juillet a désigné pour le CEVU Patrice Bouysières et Justine Boix comme représentants dans le groupe de travail interuniversitaires pour la question de la « gouvernance de l'UNITY ». Les groupes de travail au sein d'UT2 pourront réfléchir à plusieurs thématiques qui ont été émises lors du Congrès de l'UTM. L'idée est émise d'un référendum à l'UT2 sur une question ouverte relative au modèle de gouvernance de l'UT et d'organisation des IDEX.

La « feuille de route » proposée aux conseillers du CEVU par le Vice-président du CEVU consiste à faire remonter jusqu'à lui le fruit des réflexions qui seront intégrées dans le compte rendu préparatoire aux réunions du 28 août, journée banalisée à l'UT2.

3. Formation

- Examen des demandes de transformation de diplômes existants

Hélène Ricaud-Droisy présente les demandes. Des avis ont été reportés par la commission FOI. Les formations en alternance nécessitent un travail en collaboration avec la Formation Continue. La question est posée de savoir si la commission FOI doit se saisir des modes de financement des formations. L'examen des demandes fera désormais



CEVU du 06/07/2012

l'objet d'un rétroplanning avec date butoir pour le retour des dossiers à la VPD de la commission FOI.

Les conseillers se prononcent sur l'ensemble des demandes hors UE « Outils de la conception Web », UE « Droit au numérique », UE « Management des ressources humaines », UE « Enjeux du Web 2.0 et 3.0 » présentées par le Département Sciences Économiques et Gestion de l'UFR SES pour lesquelles la commission FOI a émis un avis favorable sous réserve de l'accord du VPD Moyens et Prospective.

« *Le CEVU est-il favorable aux avis de la commission FOI sur les demandes de transformation de diplômes existants hors UE ci-dessus mentionnées ?* »

Votants : 32
NPPV : 1
Abstention : 3
Contre : 0
Pour : **28**

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur les avis de la commission FOI sur les demandes de transformation de diplômes existants demandes hors UE « Outils de la conception Web », UE « Droit au numérique », UE « Management des ressources humaines », UE « Enjeux du Web 2.0 et 3.0 » présentées par le Département Sciences Économiques et Gestion de l'UFR SES pour lesquelles la commission FOI a émis un avis favorable sous réserve de l'accord du VPD Moyens et Prospective.

- Labellisation TICE'Qual : validation des principes et des modalités

Laurent Lagriffoul et Claude Navarro rappellent en les complétant les principes et les objectifs énoncés par Hélène Ricaud-Droisy en CEVU le 22 juin 2012 : « promouvoir l'usage pertinent des technologies pour l'enseignement » auprès des étudiants de la génération X et Y, valoriser l'implication des enseignants, promouvoir l'image de modernité de l'université. Le dispositif sera expérimenté avec le SED durant le 1^{er} semestre 2012-2013. Des UE de l'IUFM seront associées. La DTICE propose de travailler en collaboration avec le C2i2e sur les contenus d'enseignement.

« *Le CEVU est-il favorable aux principes et aux modalités de la labellisation TICE'Qual tels qu'ils viennent d'être énoncés ?* »

Votants : 29
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **29**

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les principes et les modalités de la labellisation TICE'Qual tels qu'ils viennent d'être énoncés.

4. Appel à projets pédagogiques 1^{er} semestre 2012-2013 : arbitrage

Hélène Ricaud-Droisy présente les projets. Il est apparu que 63 € restent dus au Département Sciences du Langage au titre de l'appel à projets pédagogiques arbitré en CEVU le 16 mars 2012 en complément de la vague 1.



CEVU du 06/07/2012

32 projets sont proposés au titre de la vague 2. Seule la masse salariale est financée. Le montant total des demandes s'élève, après vague 1 dont versement de 63 € aux Sciences du Langage, à 51 255 € sur un budget initial de 55 448 €.

Vote sur le budget global

Votants : 27
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **27**

Le CEVU approuve le budget global des projets pédagogiques vague 2 à l'unanimité.

Questions diverses

Néant

Le Vice-président du CEVU souhaite de bonnes vacances aux conseillers et aux invités du CEVU.

La séance du Conseil est close à 13h 05.